

REGLEMENT INTERIEUR MEUBLES POUSSIN

Occupation du logement.

Le logement est conçu pour accueillir dans de bonnes conditions un nombre déterminé de personnes. Nous nous devons de faire respecter ce nombre, y compris pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Si le nombre de personnes devait être supérieur, nous nous réservons le droit de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Par ailleurs, le nombre précis de personnes est indispensable afin de calculer la taxe de séjour que le propriétaire perçoit et qu'il reverse aux autorités locales.

Equipements et matériels fournis.

Le logement est fourni meublé, équipé, y compris le linge de maison (lits faits à l'arrivée / draps). Les serviettes de toilettes, essuies main, torchons, kits de consommable ne sont pas fournis, sauf sur demande et moyennant règlement.

Utilisation des lieux.

Le logement entier est à votre disposition, avec ses meubles, équipements électroménager, vaisselle, batterie de cuisine, literie, ... Nous vous remercions de les garder en bon état et de veiller à leur propreté.

La fourniture d'eau, d'électricité est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.

Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, merci de veiller à :

- Ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique,
- Ne pas sortir le mobilier intérieur à l'extérieur,
- Ne pas déplacer les lits, ne pas manger dans les chambres,
- Ne pas autoriser que votre animal de compagnie, le cas échéant, monte dans les lits ou sur les assises et meubles dans le logement,
- La porte d'accès au logement est munie de serrures à clé. Veiller absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de ce cette clause.

Consignes de sécurité et de bienséance.

Veillez respecter la tranquillité des lieux et à en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur du logement, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage.

Pour préserver le calme, vous devez veiller à ne causer ni bruit, ni agitation, plus particulièrement entre 22 h et 8 h.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du logement. Un cendrier est à votre disposition à l'extérieur. **MERCI AUX FUMEURS D'Y JETER LEURS MEGOTS.**

EN CAS D'URGENCE : VEUILLEZ AVERTIR LES SECOURS (18 pour les POMPIERS – 15 pour le SAMU – 17 pour la POLICE).

Ménage

Le forfait Nettoyage comprend notamment le nettoyage des pièces et du linge de maison.

Si le forfait ménage n'a pas été pris, la location doit être remise en ordre. Le ménage doit être réalisé en totalité, y compris pièces d'eau et sanitaires, vaisselle propre et rangée dans les placards, électroménager nettoyé, poubelles vidées, linge de lit plié et déposé sur chaque lit.

Un forfait ménage peut s'appliquer en fin de séjour, si le client n'a pas choisi d'effectuer lui-même le nettoyage des lieux ou si un état des lieux après le départ du client indique que le nettoyage a été insuffisant obligeant le loueur à le réaliser. Aspirateur, balai, serpillère, seau... sont mis disposition des locataires.

Ordures ménagères

Des poubelles sont mises à votre disposition sur le parking. Merci de respecter les règles de tri qui vous seront indiquées. Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propres.

Accueil des animaux – Un animal par logement.

Le locataire s'engage à rendre la location dans un état de propreté irréprochable, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement.

Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de leur maître. Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et sera à régler en fin de séjour.

En cas de problème.

Toute détérioration commise à l'intérieur du logement ou dans les annexes (abri à vélos, garage, jardin, parking...) ou les parties communes engage directement la responsabilité de ses occupants qui devront réparation du préjudice subi au propriétaire.

A cet effet, il sera procédé à un état des lieux à l'arrivée et au départ du locataire.

En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre au 06 20 50 41 36 ou 04 79 61 10 13. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord. En cas de casse, sinistre ou dégradation, merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent.

En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement (éléments de structure, mobilier, équipement...) le montant nécessaire à la remise en état ou d'un éventuel remplacement sera à régler à l'hébergeur.

Equipements électroménagers.

Les notices d'utilisation sont dans l'appartement. En cas de non-respect des consignes d'utilisation, vous serez amenés à rembourser le prix de la réparation ou du remplacement de l'appareil.

Accès internet.

Nous souhaitons vous inviter à adopter une attitude responsable quant à l'utilisation de cette connexion internet. Nous vous invitons à ne pas télécharger illégalement des contenus contrevenant au droit de la propriété intellectuelle et de ne pas aller sur des sites interdits.

Nous ne sommes pas responsables des risques pour la sécurité de vos données personnelles. La sécurité n'est pas absolue et les failles de sécurité demeurent possibles. A ce titre, il importe de souligner la nécessité d'une vigilance au quotidien et de l'adoption de bonnes pratiques quant à l'utilisation des outils informatiques.

Ne pas utiliser le WIFI pour communiquer des données sensibles mais privilégier sa propre connexion 4G ou 5 G. Se déconnecter systématiquement après chaque session.... [Le locataire s'engage à respecter la charte internet en vigueur.](#)

Assurances.

Nous tenons à porter à votre connaissance, le fait que notre responsabilité ne saurait être engagées en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans le logement, ainsi qu'à l'extérieur (abri à vélo, terrasse, jardin, parking...)

Le locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportées tant au logement lui-même et ce qu'il contient qu'à toutes les installations du site, commis par lui-même ou les personnes / parents qui séjournent avec lui, ou qui lui rendent visite. **Le locataire est en conséquence tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.**

Le logement est couvert par une assurance habitation destinée à la location saisonnière, qui prévoit que pendant la location les objets de valeurs et biens appartenant aux locataires ne sont pas garantis.

Le(s) locataire(s) acceptent sans réserve, de manière irrévocable et définitive, les conditions générales de location et le présent règlement intérieur. Le non-respect de l'une ou plusieurs des conditions du règlement intérieur attaché aux MEUBLES POUSSIN pourra entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire. Le produit de la location restera alors définitivement acquis au propriétaire.

En tant que locataire, vous vous engagez à payer la remise en état de toute dégradation du lieu ou du matériel, directement ou par l'intermédiaire de votre assurance.